

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 9 juin 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #3 — Gertie Cavalier  
Siège #5 — Simon-Pierre Trahan  
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #4 — Vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

**1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**25-06-09-112**

Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 38.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**25-06-09-113**

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté avec l'ajout des points suivants au varia :

15.3 Démission de Denis Legault

15.4 Demandes de permis CCUE

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**3 — DEMANDES DU PUBLIC**

Quelques citoyens posent des questions.

**4 — ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

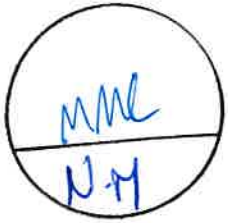
**25-06-09-114**

**4.1 Session régulière du 13 mai 2025**

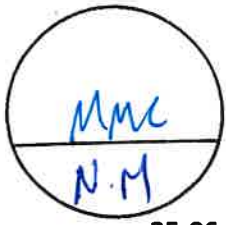
Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



- 5 — **ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES**
- 5.1 **ADMINISTRATION**
- 25-06-09-115 5.1.1 **Dépôt des états financiers préparés par l'auditeur Amyot Gélinas**
- CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 et le rapport du vérificateur général;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin que le Conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2024 préparé par la firme d'audit externe Amyot Gélinas et présenté, à la demande du maire, par la directrice générale et greffière-trésorière.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-06-09-116 5.1.2 **Priorités du Conseil municipal**
- CONSIDÉRANT** la récente remise en question du Conseil municipal des orientations prises lors de l'entérinement du plan d'action 2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT** la révision dudit document, lors d'une séance de travail tenue le 2 juin 2025, dans le but de clarifier les priorités du Conseil municipal et d'orienter les efforts de l'équipe administrative;
- CONSIDÉRANT** le dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière d'un document relatant les modifications demandées par le Conseil ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que les changements présentés dans le document déposé par la directrice générale et greffière trésorière soient entérinés et apportés au plan d'action initial.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-06-09-117 5.1.3 **Entente de location de la cuisine du centre communautaire**
- CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire de La Buissonnière jardin-forêt SENC d'utiliser la cuisine du centre communautaire pour effectuer des transformations d'aliments ;
- CONSIDÉRANT** la proposition de contrat de location de la cuisine du centre communautaire déposée par la directrice générale et greffière trésorière ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin :
- QUE** le Conseil accepte dans son intégralité les modalités telles que décrites au contrat de location ;
- ET QUE** le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de la présente résolution.
- La conseillère Isabelle Bélanger Fortin demande le vote :
- Pour la proposition :
- Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #3 — Gertie Cavalier  
Siège #5 — Simon-Pierre Trahan
- Contre la proposition :
- Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin



25-06-09-118

5.1.4

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

#### **Élection du préfet au suffrage universel – Protocole d’entente**

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l’article 210.29.1 de la *Loi sur l’Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu’une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n’est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l’article 210.29.2 ;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l’élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l’élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d’élection ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité ad hoc formé par la direction générale de la MRC dans le but de prévoir l’organisation et la tenue de l’élection du préfet élu au suffrage universel 2025, lequel est composé de six membres, dont des représentant(e)s de direction générale de municipalités locales du territoire ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-05-109, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, approuvant les prévisions budgétaires de la MRC liées à l’élection du préfet élu au suffrage universel 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l’article 210.29.02 de la *Loi sur l’organisation territoriale municipale* (LOTM) et toute autre disposition de la LOTM relative à l’élection des maires s’appliquent à l’élection du préfet élu au suffrage universel ;

**CONSIDÉRANT** que la LOTM répartit les fonctions reliées à l’élection du préfet entre le président d’élection (PÉ) de la MRC et celui de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

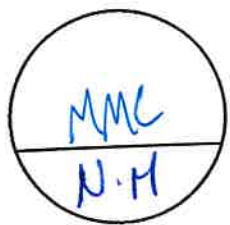
**CONSIDÉRANT** que le président d’élection d’une municipalité a le devoir selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) de voir au bon fonctionnement sur son territoire de l’élection du préfet d’une MRC au suffrage universel ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-05-110, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve la proposition de protocole d’entente en relation avec l’organisation et la tenue de l’élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, lequel doit être conclu avec chaque municipalité locale du territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** le protocole d’entente ainsi que les documents afférents déposés dans le cadre de la présente séance pour considération et soumis par la MRC de Papineau dans le but, notamment de préciser les responsabilités de chacune des parties et la répartition des remboursements dédiés aux municipalités locales pour l’organisation et la tenue de l’élection du préfet au suffrage universel ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu :

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Sixte acceptent le protocole d’entente soumis par la MRC de Papineau en relation avec l’organisation et la tenue de l’élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 et en autorisant sa conclusion ;



**QUE** le maire et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ;

**ET QUE** La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 30 juin 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.1.5 **Projet s'investir pour des communautés durables**

#### 25-06-09-119 5.1.5.1 **Consultation publique**

**CONSIDÉRANT** l'intention du conseil municipal de procéder à une consultation publique relative à l'avenir de l'ancien centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** les démarches entamées par des citoyens de Saint-Sixte dans le montage d'un projet de bibliothèque d'outils ;

**CONSIDÉRANT** que Tricentris, par l'intermédiaire du conseiller Simon Pierre Trahan, a manifesté son intérêt pour soutenir la Municipalité dans la création et la mise en œuvre d'un projet signature en lui offrant, sous réserve d'approbation de son conseil d'administration, du financement, un soutien technique et de l'accompagnement dans le démarrage du projet et dans la gestion de ses opérations ;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre hautement productive a eu lieu entre des représentants de Tricentris, des représentants de la Municipalité et des citoyens de Saint-Sixte laquelle s'est solvée par le dépôt d'un sommaire exécutif reflétant une ébauche de projet fort inspirant ;

**CONSIDÉRANT** que, si projet va de l'avant, Tricentris investirait des sommes importantes pour la réfection de l'ancien centre communautaire ce qui aurait pour effet de donner une seconde vie à cet édifice cher au patrimoine de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan que le Conseil municipal mandate le maire, monsieur Matthew MacDonald Charbonneau de tenir une consultation publique afin de permettre aux citoyens de poser des questions et exprimer leurs opinions sur l'utilisation proposée de l'ancien centre communautaire.

Le conseiller Rodrigue Boivin demande le vote :

Pour la proposition :

Siège #2 — Robert Staniforth

Siège #3 — Gertie Cavalier

Siège #5 — Simon-Pierre Trahan

Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Contre la proposition :

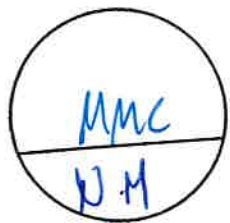
Siège #1 — Rodrigue Boivin

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

#### 25-06-09-120 5.1.5.2 **Création du comité de la Station circulaire**

**CONSIDÉRANT** les démarches entamées par des citoyens de Saint-Sixte dans le montage d'un projet de bibliothèque d'outils ;

**CONSIDÉRANT** que Tricentris, par l'intermédiaire du conseiller Simon Pierre Trahan, a manifesté son intérêt pour soutenir la Municipalité dans la création et la mise en œuvre d'un projet signature en lui offrant, sous réserve d'approbation de son conseil d'administration, du financement, un soutien technique et de



l'accompagnement dans le démarrage du projet et dans la gestion de ses opérations ;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre hautement productive a eu lieu entre des représentants de Tricentris, des représentants de la Municipalité et des citoyens de Saint-Sixte laquelle s'est solvée par le dépôt d'un sommaire exécutif reflétant une ébauche de projet fort inspirant ;

**CONSIDÉRANT** que, si projet va de l'avant, Tricentris investirait des sommes importantes pour la réfection de l'ancien centre communautaire ce qui aurait pour effet de donner une seconde vie à cet édifice cher au patrimoine de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan :

**QUE** le Conseil forme le comité du projet signature « la Station Circulaire », lequel soit mandaté pour concevoir et élaborer une proposition détaillée de projet à même de répondre aux besoins des citoyens de Saint-Sixte et de la région ;

**QUE** le comité soit mandaté pour poursuivre les discussions avec Tricentris pour convenir des modalités du partenariat ;

**QUE** dans le cadre de ces discussions avec Tricentris, le comité peut s'engager à céder ou disposer de l'ancien centre communautaire si tel est dans le meilleur intérêt de la Municipalité, de ses finances et de son développement ;

**ET QUE** le comité présentera au Conseil le projet final pour adoption.

Le conseiller Rodrigue Boivin demande le vote :

Pour la proposition :

Siège #2 — Robert Staniforth

Siège #3 — Gertie Cavalier

Siège #5 — Simon-Pierre Trahan

Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Contre la proposition :

Siège #1 — Rodrigue Boivin

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

## 5.2 TRÉSORERIE

### 5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — mai 2025

#### 25-06-09-121 5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en mai 2025

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de mai 2025 pour un montant de 53 290,11 \$ ;

Le maire demande le vote.

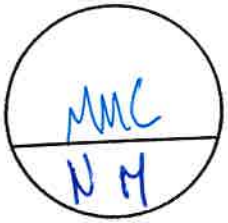
Adoptée à l'unanimité.

#### 25-06-09-122 5.2.1.2 Facture Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT** la facture # 108469 présentée par Sécurité publique Québec au montant de 51 339,00 \$, pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un premier versement au montant de 25 670,00\$ est payable au plus tard le 30 juin 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Sécurité publique Québec au montant de 51 339, 00 \$, et autorise le paiement le paiement du premier versement au montant de 25 670,00 \$ ;



25-06-09-123

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-00-441 — Sûreté du Québec.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**Factures RPGL Avocats**

**CONSIDÉRANT** la facture # 33923 présentée par RPGL Avocats au montant de 2 212,85 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le dossier 70000-009 ;

**CONSIDÉRANT** la facture # 33924 présentée par RPGL Avocats au montant de 3 163,27 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le dossier 70000-022 ;

**CONSIDÉRANT** la facture # 33928 présentée par RPGL Avocats au montant de 1 383,73 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le dossier 70000-026 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par RPGL Avocats pour un montant total de 6 759,85 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 — Services juridiques.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-06-09-124

**Facture Amyot Gélinas**

**CONSIDÉRANT** la facture # F-AG00008926 présentée par Amyot Gélinas au montant de 10 922,63 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans la cadre de l'audit financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Amyot Gélinas pour un montant total de 10 922,63 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-413 — Comptabilité et vérification.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-06-09-125

**Factures Whisco**

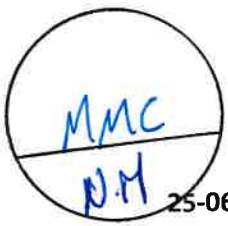
**CONSIDÉRANT** la facture # 205840 présentée par Whisco Inc. au montant de 12 499,48 \$, taxes incluses, pour du MG20B municipal ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Whisco Inc. pour un montant total de 12 499,48 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-620 — Gravier, sable, asphalte, abat-poussière.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



25-06-09-126

5.2.2

#### Liste des salaires — mai 2025

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de mai 2025 au montant de 23 766,38 \$.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-06-09-127

5.2.3

#### Liste des encaissements — mai 2025

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de mai 2025 au montant total de 96 196,05 \$ détaillé comme suit :

- Argent : 6 627,23 \$
- Chèque : 15 936,86 \$
- SIPC : 66 639,47 \$
- Interac : 6 992,49 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.4

#### Activités de fonctionnement à des fins fiscales

25-06-09-128

5.2.4.1

#### Activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 mai 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.5

#### Soumissions

25-06-09-129

5.2.5.1

#### Chambre froide centre communautaire

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumissions a été faite auprès de deux (2) fournisseurs relativement à l'achat et l'installation d'une chambre froide dans le centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la réception et l'analyse des deux (2) soumissions pour l'achat et l'installation d'une chambre froide dans le centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la soumission la plus avantageuse reçue de Réfrigération RM pour un montant de 35 214,54 \$, taxes et travaux électriques en sus ;

**CONSIDÉRANT** la subvention reçue par Financement agricole Canada (FAC) pour un montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) pour le projet Racines Locales ;

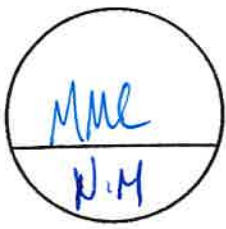
**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à donner suite à la soumission de Réfrigération RM au montant de 35 214,54 \$, taxes et travaux électriques en sus ;

**ET QUE** la différence entre les fonds provenant de la subvention de la FAC et le coût de la chambre froide comme indiqué sur la soumission reçue, soit financée par appropriation (affectation) du surplus non affecté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



25-06-09-130

### 5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

#### 5.3.1 Jugement de la cour d'appel – Redevances les Agrégats Saint-Sixte

À 20 h 33, le maire demande que les discussions à cet égard soient tenues en huis clos. Une résolution relative à la stratégie légale à adopter pour la suite du litige a été adoptée.

À 20 h 37, la séance publique reprend.

#### 5.3.2 Circulation des véhicules lourds sur la montée Ivall Est

Le maire précise que des actions légales ont été entreprises afin de faire respecter le règlement 122-96 interdisant la circulation des véhicules lourds sur la montée Ivall Est.

### 5.4 RESSOURCES HUMAINES

### 6 — ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 6.1 Analyse d'eau

Les résultats des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes aux normes.

#### 6.2 Résultats analyse d'eau du lac Farrand

Sujet reporté au conseil du mois de juillet 2025.

### 7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 7.1 Loisirs

25-06-09-131

#### 7.1.1 Portrait du loisir municipal – choix des enjeux

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé à Loisir sport Outaouais et la Direction de la santé publique de l'Outaouais pour la réalisation de la démarche portant sur les enjeux en loisirs (résolution 25-03-10-59) ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations déposées par Loisir sport Outaouais dans le cadre de son analyse portant sur le portrait du loisir municipal à Saint-Sixte ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin que la Municipalité demande un accompagnement de Loisir sport Outaouais et de la Direction de la santé publique de l'Outaouais relativement aux recommandations suivantes :

- 1) Faire un plan d'aménagement du parc Dominique Philippe, incluant un plan de déplacement actif dans le village;
- 2) Développer un programme de bénévolat afin de répondre au manque de bénévoles et favoriser la mobilisation de ceux-ci.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-06-09-132

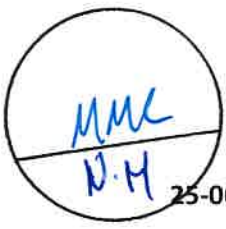
#### 7.1.2 Procès-verbal du comité d'ouverture d'inauguration du centre communautaire

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'ouverture d'inauguration du centre communautaire tenue le 23 mai 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité d'inauguration du centre communautaire de la réunion tenue le 23 mai 2025 :

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



25-06-09-133

**7.1.2.1 Présentation du budget de l'inauguration du centre communautaire**

*À 20 h 51, la conseillère Isabelle Bélanger Fortin demande un huis clos afin d'obtenir certaines informations supplémentaires sur le budget proposé. À 20 h 59 la séance publique reprend et la résolution ci-dessous est adoptée devant public.*

**CONSIDÉRANT** le budget déposé par le comité d'inauguration du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** le total des dépenses estimées à 8 720 \$ et les revenus à 7 500 \$ pour la tenue de l'évènement de l'inauguration du centre communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu :

**QUE** le conseil accepte le budget déposé par le comité et alloue que 8 720 \$ pour l'organisation de l'activité du centre communautaire soit octroyée aux organisateurs ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-00-959 — Activités loisirs.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**7.1.3 Rapport financier de l'activité de danse folklorique**

Le conseiller Rodrigue Boivin fait état du rapport financier de l'activité de dans folklorique. Au total, un surplus de 677, 83 \$ a été généré.

25-06-09-134

**7.1.4 Taux de location du centre pour les activités de moins d'une demi-journée**

**CONSIDÉRANT** la demande de citoyens de pouvoir louer le centre communautaire pour une durée moindre qu'une journée ou une demi-journée afin d'offrir des activités de loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** pour la période estivale, les mardis soient réservés pour des activités de loisirs récurrentes ;

**ET QUE** le tarif de location pour ces activités s'élève à vingt-cinq dollars (25 \$) par heure de location.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2 Bibliothèque**

**7.2.1 Rapport du représentant**

Le représentant de la bibliothèque, le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.

**7.3 SAJO**

**7.3.1 Rapport de la représentante**

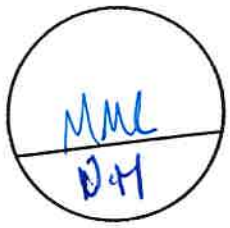
La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

**7.4 TRANSPORT ADAPTÉ**

**7.4.1 Rapport de la représentante**

La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

**8 — RÈGLEMENTATION**



9 — **URBANISME**

9.1 **Permis et Requêtes émis en mai 2025**

6 permis ont été délivrés.

10 — **VOIRIE**

25-06-09-135

10.1 — **Identification des priorités pour le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie relativement à la programmation TECQ 2024 à 2028 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale à préparer une programmation TECQ selon les exigences indiquées dans le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**QUE** la programmation soit préparée en respectant les priorités suivantes :

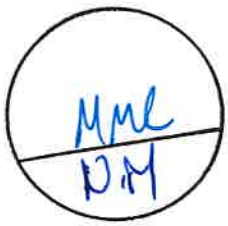
- 1) Évaluation de la capacité du réseau de l'aqueduc ;
- 2) Achat d'une génératrice pour le centre communautaire;
- 3) Travaux sur le chemin de la Montagne afin de résoudre les foyers d'érosion, de réparer la route endommagée et gérer le ruissellement de manière durable pour préserver la qualité du lac Farrand et l'infrastructure routière ;
- 4) Travaux sur le chemin Paquette sur une longueur d'environ 1.5 km conformément à la description technique préparée par Équipe Laurence en 2022 ;
- 5) Refaire le tronçon d'asphalte sur la rue Foucault afin de régler le problème d'accumulation d'eau devant la résidence du 21 ;
- 6) Réfection de la montée Touchette sur approximativement 150 mètres (pente et reprofilage de fossé) ;

**ET QUE** le Conseil mandate la directrice générale de procéder à un appel d'offres pour octroyer le mandant à une firme d'ingénieur de procéder à la description technique des travaux, une estimation préliminaire des coûts et à la gestion des appels d'offres.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

11 — **PROJETS D'INFRASTRUCTURES**



25-06-09-136

12 —

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1

### Projet d'entente intermunicipale – Service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau

**CONSIDÉRANT** que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants *du Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants *du Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants *du Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

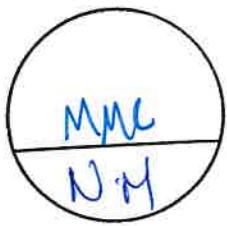
**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposé visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau ;

**CONSIDÉRANT** la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;

**CONSIDÉRANT** le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires tenue le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation ;



**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** : Les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Sixte confirment leur intention de conclure une éventuelle entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d'entente transmis ainsi qu'à la documentation afférente ;

**ET QUE** Le greffier-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 17 juin 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**12.2 Rapport mensuel du service d'incendie mai 2025**

Le maire fait état du rapport mensuel du service incendie pour le mois de mai 2025, tel que déposé par le directeur du service incendie monsieur Pascal Simoneau.

**13 — COMMUNICATION**

**13.1 Rapport du comité**

Aucun rapport du comité.

**14 — MRC DE PAPINEAU**

**14.1 Rapport du maire**

Le maire, Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.

**15 — VARIA**

**15.1 Invitation de participation à la Semaine Québécoise du TDL**

Sujet reporté.

**15.2 Demande de soutien Tour CIBC Charles-Bruneau**

Sujet reporté.

25-06-09-137

**15.3 Démission de Denis Legault**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et greffière trésorière a déposé au Conseil la lettre de démission de Denis Legault de son poste au sein de la Municipalité et datée du 9 juin ;

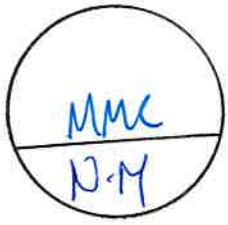
**CONSIDÉRANT** que la lettre indique un départ soit à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la démission de Denis Legault à la date qui sera convenu au mois de juillet avec la directrice générale ;

**ET QUE** le conseil mandate, avant de procéder à l'affichage du poste, la directrice générale et greffière trésorière de préparer pour le mois d'août une analyse de deux scénarios pour le service de la voirie soit :

- 1) Une estimation des coûts si le département est externalisé (outsourcing) ;



- 2) Une réorganisation des tâches et les coûts associés si le service de la voirie demeure en régie.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

#### 15.4 Demandes de permis CCUE

Le représentant du comité le conseiller Simon-Pierre Trahan fait son rapport.

##### 25-06-09-138 15.4.1 Demande de dérogation mineure au 4 montée Robinson

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCUE pour l'octroi d'une dérogation mineure qui permet, dans le cadre de la construction d'une résidence unifamiliale, une marge de recul arrière de 21.3 mètres au lieu de 30 mètres tel qu'exigée par le Règlement 251-24 relatif aux mesures de contrôle intérimaire ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan de procéder à un avis public comme prévu au règlement 200-19 relatif aux dérogations mineures et à la tenue d'une séance extraordinaire au terme de celle-ci pour permettre au Conseil de statuer sur ladite demande.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

##### 25-06-09-139 15.4.2 PIIA – Projet construction lot désigné 6 438 055 du Cadastre du Québec

**CONSIDÉRANT** la demande de permis de rénovation d'un bâtiment résidentiel sur le lot désigné 6 438 055 du Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que toute demande de permis de construction dans la zone du lac Farrand est assujettie au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT** la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 9 juin 2025, à laquelle réunion les membres du CCUE ont évalué les documents le demandeur en se référant à une grille d'analyse pour chacun des 16 critères d'évaluation pertinents liés au PIIA de la zone du noyau villageois ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE recommandent unanimement au Conseil d'autoriser l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 6 438 055 du Cadastre du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 6 438 055 du Cadastre du Québec ;

**ET QUE** les conditions suivantes fassent partie intégrante des exigences pour l'émission du permis :

- 1) Le demandeur devra fournir des plans révisés clair et précis du projet de construction démontrant la concordance avec les règlements en vigueur ;
- 2) Fournir un plan de reboisement dans les six mois suivant l'émission du permis ;
- 3) Une inspection post-construction sera faite par l'inspectrice afin de s'assurer de la conformité aux plans.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**16 — PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16.1 Questions**

Quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.

**17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**25-06-09-140**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 21 h 59.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire



Natasha Mantville  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire